

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 981

Artikel: Soulagement
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

détruites et de nouvelles directives vont être données au niveau fédéral (on souhaite que les cantons en fassent de même).

On ne surveillera dorénavant plus les citoyens ou les citoyennes

1. qui agiront dans le cadre de l'exercice de leurs droits politiques;
2. qui participeront à des manifestations autorisées;
3. qui feront des voyages à l'étranger à moins que ceux-ci ne puissent porter préjudice aux intérêts du pays.

Cette nouvelle politique de sécurité, qui semble reposer sur une notion plus réaliste de la confiance élémentaire, n'émane pas d'un nouveau gouvernement populaire mis en place par miracle dans une république bananière, ni du porte-parole d'un Front de salut national devant garantir le passage d'une dictature à la démocratie. Il s'agit des déclarations du président de la Confédération suisse, M. Arnold Koller, qui se trouve à la tête d'une démocratie qui s'apprête, il est vrai, à fêter ses 700 ans. Où est l'utopie?

Victor Ruffy

Soulagement

(pi) Ouf... j'y suis! Quel soulagement que de recevoir du Ministère public une réponse positive. J'ai rencontré l'autre jour un ami dépité: le fichier fédéral ignorait jusqu'à son existence... Ne pas être au fichier, c'est un peu comme si on refusait de vous remettre un certificat au terme de vos études; c'est la non-reconnaissance d'un parcours politique. Combien de ces réponses finiront-elles encadrées au-dessus du bureau ou glissées dans un curriculum vitae, comme attestation d'un passé sans compromissions? Ah! que les membres du comité du Front de salut national roumain doivent regretter de ne pas avoir de fiche à exhiber, comme preuve de la vérité de leur action.

Mais pour ce qui est d'encadrer la lettre du Ministère public, j'attendrai de recevoir une traduction. Parce que ma réponse était rédigée en allemand. Parfaitement. Voilà qui ajoute à sa valeur: reconnu comme «ennemi» de l'Etat, mais pas comme membre d'une minorité linguistique. Le combat continue!

FICHIERS

Le registre fédéral

(cfp) A-t-on attaché assez d'attention, il y a quatre ans, à la publication, par l'Office fédéral de la justice (Service de la protection des données), du *Registre des fichiers de données personnelles* établis par la Confédération? Probablement pas, car il y avait suffisamment de personnes informées, de par leurs fonctions, qui auraient pu y déceler l'absence du fameux fichier de la police fédérale. Au surplus, les fichiers annoncés mériteraient aussi une étude attentive sous différents aspects.

Prenons quelques titres, par exemple pour s'interroger sur la symbolique qu'ils dénotent: *MEDUSE* (identification de toutes les personnes ayant passé un examen de médecine), *MEDASYL* (registre de tous les réfugiés et demandeurs d'asile ayant subi un contrôle médical à la frontière), *PISETH* (système d'information personnel de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich), *AUPER* (registre de base pour la recherche des dossiers personnels enregistrés et archivés à l'Office fédéral de police: environ 1'200'000 personnes enregistrées), *EPA* (ne pas confondre avec une chaîne commerciale: personnel de l'armée), *STOLIS* (système d'information en ligne sur les droits de timbres). Mais attachons-nous à d'autres éléments, tout en nous rappelant qu'il s'agit de l'état au 1^{er} janvier 1986 et qu'à notre connaissance, il n'y a pas eu de mise à jour publiée depuis.

13 millions de rentiers

Les gros dossiers, pour ceux où le nombre approximatif de personnes mentionnées est indiqué: tout d'abord le *Registre central des étrangers (RCE)* avec 2'600'000 noms et le *Registre d'enregistrement des personnes* de l'Office fédéral des étrangers avec six millions de noms. Le fichier des radiophotographies du Groupement de l'état-major général comprend 2'700'000 fiches mais le record absolu est détenu par le *Registre des assurés AVS/AI* avec plus de 13 millions de noms.

En passant, relevons une différence entre l'annonce des dossiers de parlementaires du service du Parlement (252 noms) et celui du Département des fi-

nances (246), pour le paiement des indemnités. En fait, sans avoir cherché plus loin, nous avons admis qu'il s'agit, dans le premier cas, de quelques parlementaires en voie de quitter les Chambres fédérales et pour lesquels la fiche n'a pas encore pu être portée aux Archives.

Les fiches de police intéressent certains. Il y en a dans presque tous les départements, car comment qualifier les *listes noires* de la Direction des douanes ou de la division des chèques postaux aux PTT? Mais ce sont probablement les fiches de l'Office de la police et celles du Ministère public de la Confédération qui intriguent. Pour le premier office, en plus d'*AUPER* déjà mentionné, il y a un fichier des *retraits de permis* dans le cadre de la législation sur la circulation routière: 540'000 noms et *RIPOL*, répertoire suisse informatisé des signalements de personnes à disposition des offices de douane et des autorités cantonales de police, dont on sait l'absence de base légale.

Le Suisse le plus fiché

Le Ministère public a huit fichiers, dont celui de son personnel. Les sept autres sont le *B.7.12* concernant les décisions sur les publications et objets obscènes. Le dossier sur les *instructions pénales* du ressort de la Confédération, *AFIS/PRINTAK* système d'identification automatique des empreintes digitales, *ZAN*, registre central du Bureau central de police, *EMINENCE THENAR*, fichier d'empreintes de paumes de la main, un fichier de photographies avec plus de 361'000 photos pour faciliter l'identification des personnes et 600'000 fiches du *Casier judiciaire*.

La Suisse n'est pas un Etat policier, mais il est très policé. On sait qui est chez nous! Les 580 fichiers annoncés, plus ceux des autres autorités et des entreprises commerciales, devraient permettre de suggérer l'organisation d'une recherche de la personne la plus fichée du pays pour son inscription au livre des records... en attendant l'élaboration de dispositions impératives sur la protection des données personnelles et un contrôle sérieux du respect des dispositions adoptées. ■